

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017- 125 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	9
Votes pour : 9	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	11 septembre 2017

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 25/09/2017

Reçu en préfecture le 25/09/2017

Affiché le

ID : 065-246500573-20170919-2017_125B-DE

Séance du 19 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, à 18H30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël et MOUNIQ Jean

Absent excusé : ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer

Le Président informe le bureau communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin d'un troisième agent technique au sein du service de collecte des ordures ménagères du Louron et de gestion de la déchetterie de Bordères-Louron, il convient de créer l'emploi correspondant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose au Bureau :

- la création d'un emploi d'agent technique, à temps complet, relevant de la catégorie C au service de collecte des ordures ménagères du Louron et de gestion de la déchetterie de Bordères-Louron, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Bureau **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent technique	Adjoint technique	C	7	8	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

OBJET : Création d'un emploi permanent

Envoyé en préfecture le 25/09/2017

Reçu en préfecture le 25/09/2017

Affiché le

06/10/2017

ID : 065-246500573-20170919-2017_125B-DE

- la présente délibération prendra effet à compter du 19 septembre 2017

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Président,
Philippe CARRERE**



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU